



Tarifs extrascolaires - Mercredi & vacances 2024-2025

Délibération du conseil municipal du 7 février 2024

QF CAF	Journée complète <i>Repas et goûter compris</i>		Matinée		Après-midi <i>Goûter compris</i>	
	RPI* Peyrins, Le Chalon, Geyssans	Communes extérieures	RPI Peyrins, Le Chalon, Geyssans	Communes extérieures	RPI Peyrins, Le Chalon, Geyssans	Communes extérieures
Moins de 399	13.00 €	20.00 €	4.50 €	8.00 €	5.50 €	10.00 €
Entre 400 et 609	14.50 €		5.25 €		6.40 €	
Entre 610 et 899	16.00 €		6.00 €		7.30 €	
Entre 900 et 1149	17.50 €		6.75 €		8.20 €	
Entre 1150 et 1449	19.00 €	24.00 €	7.50 €	10.00 €	9.10 €	12.00 €
Entre 1450 et 2149	20.50 €		8.25 €		10.00 €	
2150 et plus	22 €		9.00 €		10.90 €	
Pas de QF (0)	22 €		9.00 €		10.90 €	

RPI = enfants scolarisés aux écoles de Peyrins - Pour la commune de Geyssans, les enfants scolarisés à Peyrins sont soumis aux tarifs RPI, les enfants scolarisés à Geyssans sont soumis aux tarifs des communes extérieures.

Inscriptions le mercredi : journée complète ou demi-journée

Inscriptions sur les périodes de vacances scolaires : journée complète uniquement